



CABINET PERES SARL
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes

ASSOCIATION ACCUEIL SAINTE ELISABETH

6 Rue Sanche Le Grand

64120 SAINT PALAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023



CABINET PERES SARL
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes

ASSOCIATION ACCUEIL SAINTE ELISABETH

**6 Rue Sanche Le Grand
64120 SAINT PALAIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023**

A l'assemblée générale de l'association ACCUEIL SAINTE ELISABETH,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ACCUEIL SAINTE ELISABETH relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **01/01/2023** à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La comptabilisation des coûts de personnel, dont notamment la provision pour congés payés et les indemnités de fin de carrière.
- La correcte affectation des résultats.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

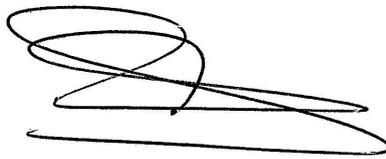
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude

significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lons, le 09 juillet 2024

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Cabinet PERES SARL
Représenté par Eric LAGRILLE
Commissaire aux comptes

BILAN ASSOCIATION ACCUEIL SAINTE ELISABETH - 64120 SAINT PALAIS

ACTIF	Exercice N 31/12/2023			Exercice N-1 31/12/2022
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions	19 375 088,58	6 553 850,38	12 821 238,20	13 454 719,48
Installations techniques, matériel et outillage industriels	991 656,05	820 592,78	171 063,27	194 967,31
Autres immobilisations corporelles	1 037 117,22	709 914,32	327 202,90	331 176,07
Immobilisations reçues en affectation				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations et Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total 1	21 403 861,85	8 084 357,48	13 319 504,37	13 980 862,86
Comptes de liaison (2)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures	15 520,43		15 520,43	15 361,50
Autres approvisionnements	39 206,62		39 206,62	46 420,89
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
Créances redevables clients, usagers et comptes rattachés	465 571,00		465 571,00	449 090,18
Autres créances	56 764,46		56 764,46	57 467,84
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 997 611,17		2 997 611,17	2 798 614,65
Charges constatées d'avance	23 108,01		23 108,01	37 525,32
Créances reçues par legs et donations				
Total 3	3 597 781,69		3 597 781,69	3 404 480,38
Charges à répartir sur plusieurs exercices	138 396,87		138 396,87	146 659,37
Primes de remboursement des emprunts (5)				
Ecarts de conversion actif (6)				
Total général (1+2+3+4+5+6)	25 140 040,41	8 084 357,48	17 055 682,93	17 532 002,61

Cabinet PERES SARL
 Société de Commissariat aux Comptes
 167 Bis Avenue Jean Mermoz
 CS 30405
 64146 LONS Cedex

BILAN ASSOCIATION ACCUEIL SAINTE ELISABETH - 64120 SAINT PALAIS

PASSIF	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	282 182,63	282 182,63
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 059 894,60	1 059 894,60
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Réserves sous gestion contrôlée	2 961 575,97	2 913 569,31
Autres		
Ecart d'équivalence		
Report à nouveau :		
Report à nouveau sous gestion non contrôlée	201 624,81	187 919,05
Report à nouveau sous gestion contrôlée	-1 954 194,57	-1 773 681,33
Résultat de l'exercice (Excédent ou déficit)	-27 546,11	-118 800,82
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 053 812,66	2 145 922,49
Provisions réglementées :		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Provisions réglementées relatives aux immobilisations	92 703,00	92 703,00
Provisions réglementées relatives aux stocks		
Réserves des plus-values nettes d'actif	40 224,79	4 652,43
Autres provisions réglementées		
Total 1	4 710 277,78	4 794 361,36
FONDS DEDIES		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	175 198,80	229 186,81
Total 3	175 198,80	229 186,81
PROVISIONS		
Provisions pour risques	193 175,16	174 203,03
Provisions pour charges	629 500,85	716 791,85
Total 4	822 676,01	890 994,88
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 786 111,84	10 272 888,35
Emprunts et dettes financières diverses	140 024,03	132 170,78
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	256 651,86	218 405,85
Dettes des legs ou donations		
Dettes sociales et fiscales	869 243,80	766 851,39
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 961,39	7 961,39
Autres dettes	248 426,05	196 681,80
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	39 111,37	22 500,00
Total 5	11 347 530,34	11 617 459,56
Ecarts de conversion passif (6)		
Total général (1+2+3+4+5+6)	17 055 682,93	17 532 002,61

Cabinet PERES SARL
 Commissariat aux Comptes
 Société de Commissaires aux Comptes
 167 Boulevard Jean Mermoz
 64100 LONS Cedex

COMPTE DE RESULTAT - Première partie	Exercice N 31/12/2023	Exercice N 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de marchandises		
Ventes de Biens et Services	662 008,29	645 924,00
Ventes de Biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	7 825 568,90	7 417 313,16
Versements des fondateurs ou consommateurs de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		202 000,00
Mécénats		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	143 365,01	122 101,90
Autres produits	209 002,31	186 997,11
Utilisation des fonds dédiés	53 988,01	21 517,79
Total 1	8 893 932,52	8 595 853,96
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock de matières premières et fournitures		
Achats d'autres approvisionnements	857 108,90	839 435,93
Variation de stock d'approvisionnements	7 055,34	-18 287,63
Autres achats et charges externes	860 509,96	734 019,13
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	493 508,64	476 594,64
Salaires et traitements	4 153 572,62	4 006 446,06
Charges sociales	1 613 151,34	1 513 112,78
Dotations aux amortissements	781 229,10	760 208,71
Dotations aux provisions	62 436,49	25 984,22
Reports en fonds dédiés		223 881,00
Autres charges	10 305,13	19 169,21
Total 2	8 838 877,52	8 580 564,05
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	55 055,00	15 289,91
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	56 929,94	8 231,68
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total 5	56 929,94	8 231,68

Cabinet PERES SARL
 Commissariat aux Comptes
 Jean Mermoz
 Société de Bis Aves 30405
 146 LUSAS Cedex

ASSOCIATION ACCUEIL STE ELISABETH - 64120 SAINT-PALAIS

COMPTE DE RESULTAT - Deuxième partie		Exercice N 31/12/2023	Exercice N 31/12/2022
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			
Total 6		226 328,69	230 104,33
2. RESULTAT FINANCIER (5-6)			
		-169 398,75	-221 872,65
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1-2+3-4+5-6)			
		-114 343,75	-206 582,74
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opération de gestion			
Produits exceptionnels sur opération de capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Total 7		11 959,16	301,26
		92 109,83	90 263,18
Total 7		104 068,99	90 564,44
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opération de gestion			
Charges exceptionnelles sur opération de capital			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Total 8		15 137,35	344,25
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)			
		88 931,64	90 220,19
Participation des salariés aux résultats (9)			
Impôts sur les bénéfices (10)			
		2 134,00	2 438,27
PRODUITS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total A			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total B			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7+11)		9 054 931,45	8 694 650,08
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9+10+12)		9 082 477,56	8 813 450,90
EXCEDENT OU DEFICIT		-27 546,11	-118 800,82

Consolidation
20/06/2024

15:16:18

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Association « Accueil Sainte Elisabeth » privée à but non lucratif loi 1901, dont le siège se situe à 6, Rue Sanche Le Grand SAINT-PALAIS (64120).

Elle se donne pour missions d'accueillir, d'héberger et d'accompagner des personnes âgées en EHPAD qui comprend 120 lits d'hébergement permanent et 3 lits d'hébergement temporaire, et des personnes en situation de handicap en Foyer de vie, qui comprend 33 lits en hébergement permanent et 1 lit en hébergement temporaire.

Dans le prolongement de ces activités et dans le cadre d'une politique de mutualisation à l'échelle locale, l'association gère une activité commerciale « libre » c'est-à-dire sans tutelle des financeurs.

Elle assure une prestation restauration et une prestation linge auprès d'établissements locaux. Elle assure également la location de 6 appartements et 3 locaux à usage de bureau.

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice 2023 ont été établis et présentés conformément :

- aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations à but non lucratif.

PLAN COMPTABLE

- Exercice 2023 : Règlement ANC 2014-03 + règlement ANC n° 2018-06 + règlement ANC n° 2019-04.

METHODES D'EVALUATION

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Par prudence, la base d'amortissement retenue correspond au coût d'acquisition de l'immobilisation concernée. Les amortissements des immobilisations sont pratiqués dès leur acquisition.

Seules les constructions ont fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et les durées fixées par les tutelles :

Constructions et agencements	Amorti en linéaire de 1 à 33 ans
Matériel et outillage	Amorti en linéaire de 1 à 30 ans
Matériel de bureau et informatique	Amorti en linéaire de 2 à 10 ans

Installations et agencements divers Amorti en linéaire de 5 à 20 ans.

Ces immobilisations n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation légale ou libre.

A noter, qu'à la demande de la tutelle, tous les travaux de 2014 et des années suivantes (PPI) sont amortis sur une période de 30 ans alors que certains aménagements n'atteindront pas cette durée de vie.

STOCKS

Les marchandises et fournitures sont valorisées au prix d'achat selon le dernier prix connu.

CREANCES ET DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nominale.



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Concernant les activités sous tutelles du Conseil Départemental (EHPAD et Foyer de Vie) et de l'ARS (Soins), certaines charges ne sont pas acceptées dans les comptes administratifs qui leurs sont soumis à approbation, alors que l'avis du CNC 2007-05 impose leur enregistrement.

Impact de l'avis du CNC 2007-05 du 04/05/07 sur l'exercice 2023 (écritures de convergence comptable) :

- Variation indemnités de congés payés : + 56 632.02€ charges comprises
- Variation indemnités de fin de carrière : - 85 287 € charges comprises
- Reprise résultat déficitaire de 2021 sur le Foyer de Vie : 48 293,46 €
- Ces montants sont inscrits en comptes de charges et produits.

AINSI LE RESULTAT ADMINISTRATIF 2023 EST LE SUIVANT :

Sections	Résultat comptable	Retraitements	Résultat administratif
Hébergement	-133 389,04	49 056,79	-182 445,83
Dépendance	5 055,80	-4 758,78	9 814,58
Soins	73 898,44	-49 131,04	123 029,48
Foyer de vie	22 509,99	-81 781,47	-59 271,48
TOTAL	-31 924,81	-86 614,50	-108 873,25

Le bénéfice net de l'activité commerciale au titre de l'année 2023 est de 4 378,70€.

RESULTAT EFFECTIF GLOBAL

TABEAU DE DETERMINATION DES RESULTATS EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE GESTIONNAIRE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESULTAT COMPTABLE	-27 546,11	-118 800,82
Reprise du résultat antérieur	-48 293,46	-29 532,74
Retraitements	-28 654,98	-42 579,19
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	-104 494,55	-190 912,75
Dont résultat effectif sous gestion propre	4 378,70	13 705,76
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-108 873,25	-204 618,51

FAITS SIGNIFICATIFS

L'année 2023 est marquée par un contexte économique nettement assombrie, inflation, crise énergétique.

Les difficultés de recrutement dans le secteur continuent de croître. L'Association a donc recours à l'intérim.

La loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union Européenne (DDADUE) est entrée en vigueur le 24 avril 2024. A partir de cette date, tout arrêt de travail lié à un accident ou à une maladie, qu'il soit à caractère professionnel ou non, est assimilé à une période de travail pour l'acquisition des congés payés.

De cette Loi, l'Association a calculé et comptabilisé dans les comptes 2023, une rétroactivité pour les salariés présents et partis à effet du 1^{er} décembre 2009.

Pour les salariés partis, une somme de 18 972,13€ a été constatée en provision pour risque.

Pour les salariés présents, une somme de 41 068,06€ a été constatée en provision pour congés payés.

Le plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2028 du Foyer de Vie a été validé par le Conseil Départemental le 13 octobre 2023. L'ensemble du projet s'élève à 360 863€.

Les décisions gouvernementales de revalorisations salariales (augmentation de la valeur du point, augmentation du SMIC) ont un impact fort sur les charges de personnel de l'Association.

La loi SEGUR (pour l'EHPAD) et LAFORCADE (pour le Foyer de Vie), financée par l'ARS et le Conseil Départemental sous forme de dotation, est appliquée.

**COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE BILAN
ET LE COMPTE DE RESULTAT**

Cabinet PERISSI CARL
Société de Coopération Juridique
167 Bis Avenue de la République
CS 30405
64146 LONS Cedex

(EN EUROS)

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la fin de l'exercice
Constructions	19 261 307,63			19 261 307,63
Aménagement constructions	98 870,80	14 910,15		113 780,95
Matériel et outillage	1 062 577,49	39 511,88	51 990,99	1 050 098,38
Mobilier et agencements	462 152,98	20 975,25		483 128,23
Matériel de transport	55 116,88			55 116,88
Matériel de bureau	86 537,97	37 246,81	11 858,15	111 926,63
Mobilier	321 276,62	7 226,52		328 503,14
TOTAL	21 347 840,37	119 870,61	63 849,14	21 403 861,84

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Montant au début de l'exercice	Dotation Augmentation	Dotation Diminution	Montant à la fin de l'exercice
Construction	5 833 864,72	647 105,96		6 480 970,68
Aménagement construction	71 594,23	1 285,47		72 879,70
Matériel et outillage	841 724,01	69 217,89	51 990,99	858 950,91
Mobilier et agencements	223 669,80	27 553,76		251 223,56
Matériel de transport	55 116,88			55 116,88
Matériel de bureau	82 937,84	3 947,54	11 858,15	75 027,23
Mobilier	258 070,04	32 118,48		290 188,52
TOTAL	7 366 977,52	781 229,10	63 849,14	8 084 357,48

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Usager, clients et comptes rattachés	465 571	465 571	
Débiteurs divers	56 764	56 764	
Charges constatées d'avance	23 108	23 108	
TOTAL	545 443	545 443	

Cabinet PERES SARL
 Société de Commissariat aux Comptes
 Bis Avenue Jean Mermoz
 CS 30405
 64146 LONS Cedex

ETAT DES DETTES

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an et 5 ans au plus	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	9 786 112	497 675	1 942 190	7 346 247
Emprunts et dettes financières diverses de crédit	140 024	140 024		
Fournisseurs et comptes rattachés	256 652	256 652		
Personnel et comptes rattachés	377 403	377 403		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	427 782	427 782		
Autres impôts taxes et assimilés	64 060	64 060		
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés	7 961			7 961
Autres dettes	248 426	215 419		33 007
TOTAL	11 308 419	1 979 014	1 942 190	7 387 215

ETAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice
Provision personnel surcroît travaux	84 000			84 000
Provision pour charges	3 750			3 750
Provision pour risque sortie ZRR FV	86 453			86 453
Provision CP salariés partis		18 972		18 972
Provisions IFC	696 989		87 291	609 698
Provision indemnité licenciement	19 803			19 803
TOTAL	890 995	18 972	87 291	822 676

CHARGES A PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23 580
Fournisseurs et comptes rattachés	62 128
Dettes provisionnées pour congés payés, autres congés et charges sociales et fiscales liées	353 301
Organismes sociaux	136 300
Etat et Collectivité	38 081
TOTAL	613 389

PRODUITS A RECEVOIR

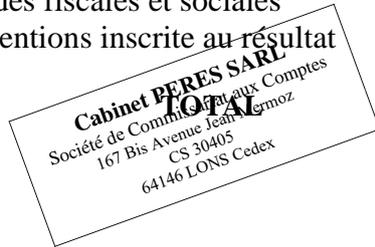
	Montant
Autres créances	36 906
TOTAL	36 906
Les produits à recevoir correspondent principalement :	
Remboursement de formation à recevoir OPCO : 13 K€	
Indemnités journalières complémentaires AGRR : 9 K€	
Produits de la tarification GELDI ALDI : 14 K€	

PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE

	Montant
Produits d'exploitation	39 111
TOTAL	39 111

OPERATIONS EXCEPTIONNELLES

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Pénalités, amendes fiscales et sociales	537	
Quote-part subventions inscrite au résultat		92 110
	537	92 110

**FINANCEMENTS EXCEPTIONNELS OBTENUS EN CNR**

- de l'ARS pour des actions de formation des professionnels : 3 168€

- de l'ARS au titre du Plan d'Aide à l'Investissement dans le cadre du Ségur de la Santé : 37 296€.

Cet investissement n'ayant pas été réalisé à la clôture de l'exercice, le montant de cette subvention a été reclassé dans le compte 4671 « autres comptes créditeurs divers ».

ENGAGEMENTS ET AUTRES INFORMATIONS

ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES

Engagements en matière de retraites

L'indemnité de fin de carrière est calculée selon la méthode rétrospective prorata temporis avec un taux d'actualisation de 3,1%, table de mortalité INSEE 2016-2018.

Le calcul de l'engagement de retraite suivant les dispositions de la convention collective et dans l'option de départ à la demande du salarié à l'âge de 64 ans s'établit au 31/12/2023 à 609 697 euros.

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES –ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

Emprunt Caisse Epargne

- Affectation hypothécaire donnée - Capital dû au 31/12/2023 : 1 443 540,79€
- Garantie caution personne morale reçue de la Compagnie Européenne de garantie et de crédit à hauteur de 50% – Capital dû au 31/12/2023 : 721 770,40€

Emprunt Caisse Epargne

- Garantie caution personne morale reçue de Communauté d'Agglomération du Pays Basque à hauteur de 50% de l'emprunt – Capital dû au 31/12/2023 : $4\,658\,570,56\text{€} / 2 = 2\,329\,285,28\text{€}$
- Garantie reçue du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques à hauteur de 50% de l'emprunt – Capital dû au 31/12/2023 : $4\,658\,570,56\text{€} / 2 = 2\,329\,285,28\text{€}$

Emprunt Crédit Foncier de France

- Garantie caution personne morale de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque à hauteur de 100% de l'emprunt – Capital dû au 31/12/2023 : 337 296,60€

VARIATION DES FONDS PROPRES (avant affectation du résultat) EN EUROS

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	282 183				282 183
Fonds propres avec droit de reprise	1 059 895				1 059 895
Ecarts de réévaluation					
Réserves	2 913 569		48 007		2 961 576
Report à nouveau	-1 585 762			166 808	-1 752 570
Excédent ou déficit de l'exercice	-118 801	-118 801	-27 546		-27 546
Situation nette (sous-total)	2 551 084				2 523 538
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	2 145 923			92 110	2 053 813
Provisions règlementées	97 355		35 573		132 928
TOTAL	4 794 362	-118 801	56 034	258 918	4 710 279

SUBVENTIONS

	Montant au début de l'exercice	Reçu dans l'année	Montant des subventions reprises au résultat
TOTAL	2 788 093	37 296	92 110

Subvention dans le cadre du Ségur de la Santé perçu.

Cet investissement n'ayant pas été réalisé à la clôture de l'exercice, le montant de cette subvention a été reclassé dans le compte 4671 « autres comptes débiteurs divers ».

ETATS DES FONDS DEDIES : Tableau de suivi

Ressources	Montant initial	REPORT	Utilisation en cours d'exercice	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Liées à la générosité du public	189 481		20 419	169 062
Liées à la générosité du public	15 826		11 641	4 185
Liées à la générosité du public	1 000		1 000	0
Liées à la générosité du public	1 000		1 000	0
CNR ARS Formation	21 881		19 927	1 954
TOTAL	229 188	0	53 987	175 201

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés.

VENTILATION DES PRODUITS DE TARIFICATION ET ASSIMILES DE L'ANNEE 2023 :

FOYER DE VIE : 1 827 591€ dont : - 1 726 235€ en produits de la tarification
- 101 356€ en revalorisation salariales Laforcade

EHPAD :

- Section Hébergement : 2 716 024€ dont - 2 560 443€ en produits de la tarification
- 155 581€ en revalorisations salariales SEGUR

- Section Dépendance : 996 585€ dont - 868 702€ en produits de la tarification
- 127 883€ en revalorisations salariales SEGUR

- Section Soins : 2 285 369€ dont - 1 990 738€ en forfaits soins
- 3 168€ en CNR
- 291 463€ en revalorisations salariales SEGUR

ACTIVITE COMMERCIALE – PRESTATION LINGE ET CUISINE : 651 726€

TOTAL ASSOCIATION : 8 477 295€

EFFECTIFS EN CDI AU 31/12/2023

	Hommes		Femmes		Total	
	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP
Cadres	8	2.157	11	6.641	19	8.798
Non cadres	109	13898	122	95.395	231	107.293
Total	117	14.055	133	102.036	250	116.091

Cabinet PERES SARTRE
 Commissariat aux Comptes
 Société de Commissaires Jean Merroze
 167 Bis Avenue CS 30405
 16146 LONS Cedex